

Enquête
auprès des réseaux membres du CELAVAR

Accès des associations
aux Fonds structurels communautaires
en 2000- 2003

Résultats
et
Bilan

version du 13/11/2003

CELAVAR

13/15, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris
e-mail : celavar@wanadoo.fr

Cette enquête s'est adressée aux associations nationales membres du CELAVAR (adhérents et partenaires associés) et à leurs associations locales (régionales, départementales, territoriales et locales).

Elle a été réalisée à partir d'un questionnaire à remplir par écrit, diffusé fin mai 2003. Les réponses ont été reçues entre fin juin et fin juillet 2003.

Elle a porté sur l'ensemble des Fonds structurels communautaires et sur des Programmes d'initiatives communautaires, pour la période 2000-2003.

Cette enquête a cherché à identifier :

- les projets déposés par des associations pour obtenir un financement dans le cadre des Fonds structurels communautaires ;
- les réussites et les échecs des projets des associations ;
- les problèmes rencontrés, les solutions trouvées, les problèmes restant à résoudre... ;
- les avis des associations pour améliorer la situation.

L'ensemble des réponses à cette enquête font l'objet du présent bilan public qui est diffusé par le CELAVAR à ses adhérents et partenaires associés, ainsi qu'aux administrations de l'État.

Reposant sur une participation volontaire des associations nationales et locales, cette enquête ne présente aucun caractère d'exhaustivité. Mais elle est significative par le nombre de réponses reçues (79 réponses, dont 56 projets déposés, pour une coordination de 15 réseaux nationaux).

À noter que cette enquête est la première du genre réalisée par le CELAVAR. Par conséquent, il n'y a pas de comparaison possible avec 1994-1999 ou 1988-1993.

François Clément - Mairie-conseils (CDC), Christophe Jamet - FNFR et Pascal Vin - CELAVAR.

table des matières

* Les chapitres I à VI donnent une **vision d'ensemble**

I	Données générales des réponses	p. 4
II	Présentation des projets	p. 8
III	Bilan synthétique sur le montage des projets et les partenariats	p. 13
IV	Bilan synthétique sur les problèmes rencontrés et les solutions amorcées	p. 15
V	Conseils formulés par des associations	p. 16
VI	Améliorations des dispositifs attendues par des associations	p. 18

* *Les chapitres A à D sont des zooms sur certains programmes communautaires*

A	<i>Objectif 2</i>	p. 20
B	<i>Objectif 3</i>	p. 22
C	<i>Equal</i>	p. 25
D	<i>Leader +</i>	p. 28

* Annexes

	Tableau récapitulatif des réponses à l'enquête CELAVAR	p. 31
	Adhérents du CELAVAR	p. 34
	Partenaires associés du CELAVAR	p. 36
	Partenaires financiers 2003 du CELAVAR	p. 37

I Données générales des réponses

■ Nombre de réponses et de projets

79 réponses écrites ont été transmises au CELAVAR.

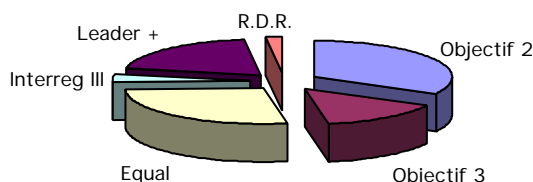
Sur ces 79 réponses : 20 indiquent ne pas avoir déposé de projet dans le cadre des Fonds structurels communautaires et 59 fournissent des questionnaires en général bien remplis.

De ces 59 questionnaires, ressortent 56 projets (2 projets ont fait l'objet de 2 et 3 réponses) : 7 de niveau national et 49 de niveau régional.

Sur ces 56 projets :

- + 37 régionaux et 7 nationaux, soit 44 projets, sont agréés ;
- + 1 projet régional n'est pas agréé ;
- + 4 projets régionaux sont en cours d'instruction (fin 06/2003) ;
- + 4 projets régionaux sont en cours de bouclage avant dépôt officiel (fin 06/2003) ;
- + 2 projets régionaux ne seront finalement pas déposés par leurs protagonistes ;
- + 1 projet régional est hors période 2000-2003 (Leader II).

■ Programmes communautaires concernés



Objectif 1 (Développement et ajustement structurel des régions en retard de développement)	0 projet
Objectif 2 (Reconversion économique et sociale des zones en difficulté structurelle)	18 projets
Objectif 3 (Adaptation et modernisation des politiques et systèmes d'éducation, de formation et d'emploi)	8 projets
Equal (Pratiques nouvelles de lutte contre les discriminations et inégalités en relation avec le marché du travail)	15 projets
Interreg III (Coopérations transnationale, transfrontalière ou interrégionale)	2 projets
Leader + (Développement rural)	11 projets
Actions innovatrices du Feder	0 projet
Règlement Développement Rural - RDR	1 projet

Trois projets sont positionnés chacun sur 2 programmes en même temps : Objectif 2 et Objectif 3 ; Objectif 2 et Leader + ; Interreg III et Leader +.

Par ailleurs, 3 projets portent sur des programmes communautaires hors Fonds structurels : Life et Jeunesse.

■ Régions d'origine des projets régionaux

Alsace	1	Languedoc-Roussillon	4
Auvergne	4	Limousin	1
Basse-Normandie	4	Lorraine	2
Bourgogne	3	Midi-Pyrénées	1
Bretagne	3	Pays-de-la-Loire	1
Centre	1	Picardie	1
Champagne-Ardenne	2	Poitou-Charentes	2
Corse	1	Provence-Alpes-Côte d'Azur	5
Franche-Comté	2	Rhône-Alpes	3
Haute-Normandie	2		

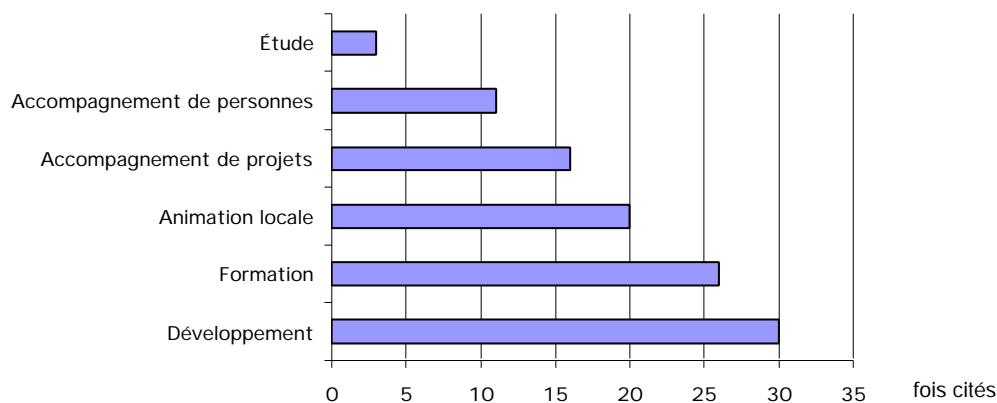
■ Réseaux d'origine des projets nationaux et régionaux

AFIP	4	La Ligue de l'enseignement	3
CHANTIER école	2	MRJC	1
Culture et Promotion	3	PEC	2
Culture et Liberté	1	UNAADMR	2
FCSF	4	UNADEL	2
FNCIVAM	16	UNAREC	1
FNFR	11	UNCPIE	7
GREP	2		

Un même projet peut impliquer plusieurs associations/réseaux (2 projets dans ce cas).

Une association locale peut être membre de plusieurs réseaux (2 associations dans ce cas).

■ Activité générale des associations porteuses des projets



Les termes indiqués sont ceux utilisés par les associations. La question étant ouverte, une association peut répondre sur plusieurs thèmes.

■ Adhérents des associations porteuses des projets

Adhérents - **individus** : majoritairement (31 associations), le nombre d'adhérents se situe entre 100 et 300 individus. Mais 10 associations en ont 1 000 ou plus.

Adhérents - **associations** : majoritairement (21 associations), le nombre d'adhérents se situe entre 15 et 25 associations. Mais 7 associations en ont 100 ou plus.

Adhérents - **collectivités locales** : ce n'est le cas que pour 8 associations.

Adhérents - **syndicats** : ce n'est le cas que pour 3 associations.

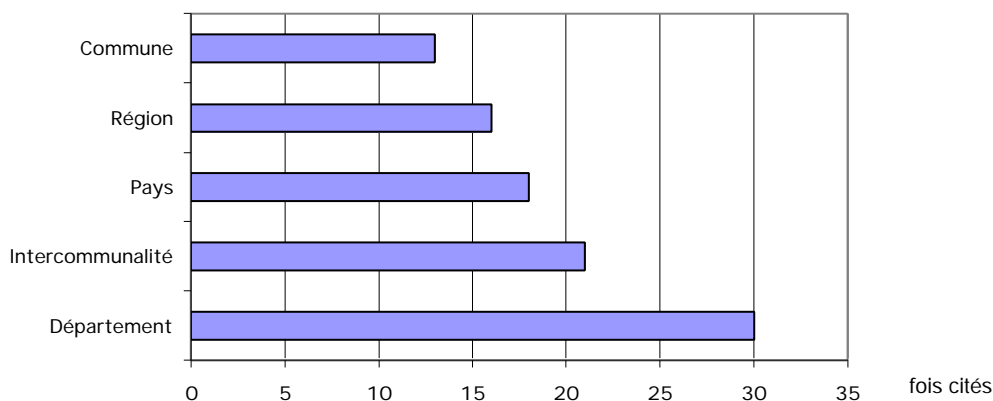
Une même association peut accueillir divers types d'adhérents.

■ Personnel des associations porteuses des projets

Majoritairement, les associations emploient **entre 1 et 10 salariés** : 25 entre 1 et 5, et 21 entre 6 et 10. Une seule association n'emploie aucun salarié et une autre en emploie plus de 500.

9 associations indiquent avoir un **spécialiste des financements communautaires** dans leur équipe.

■ Territoires d'intervention des associations porteuses des projets régionaux



Il s'agit du territoire d'intervention habituel de l'association, et non pas du territoire du projet. Une association peut répondre à plusieurs niveaux territoriaux.

P.V.

Parmi les réponses des **20 associations** qui indiquent ne **pas** avoir déposé **un projet** dans le cadre des Fonds structurels communautaires, on peut utilement retenir les **commentaires** suivants :

- le manque crucial d'informations ;
- l'absence d'un relais identifié ou accessible au niveau régional, d'où la demande de créer des équipes relais régionales pour aider les associations à s'inscrire dans les Fonds structurels communautaires ;
- la lourdeur administrative fait peur ;
- le manque de temps ;
- des compétences insuffisantes pour monter un dossier.

Certaines de ces associations ne sont pas directement porteuses de projets bénéficiant des Fonds structurels communautaires mais :

- fournissent un appui à des pilotes de projets pour l'Objectif 2 et pour Leader + (deux cas) ;
- ou s'insèrent dans le projet d'une structure pilote pour la mesure 10b de l'Objectif 3 (un cas).

Enfin, une association souligne l'appui déterminant d'un sous-préfet pour un projet Objectif 2, mais sur la période 1996-99.

P.V.

II Présentation des projets

Cette présentation porte sur 50 projets, soit les deux tiers de l'ensemble des réponses.

Répartition selon le niveau géographique d'intervention : les projets locaux proprement dits ainsi que les projets à dimension départementale représentent chacun un tiers des réponses. Les projets nationaux et régionaux forment le dernier tiers.

■ Activités et emplois

Un projet sur trois concerne l'emploi et l'insertion professionnelle : pour beaucoup, il s'agit d'accompagner des porteurs de projet ou des porteurs potentiels, avec une attention particulière aux publics en difficulté. Cela consiste à mettre en place et animer des structures d'accueil et d'appui, à utiliser de nouvelles technologies d'information, à utiliser des dispositifs de réinsertion. Quelques projets déclarent vouloir expérimenter de nouveaux dispositifs d'accompagnement.

Un seul projet, proposé d'ailleurs au financement Leader +, semble intégrer sa démarche dans une logique de développement territorial.

Les projets de formation professionnelle associative, assez originaux et de niveau départemental, portent sur un travail de sensibilisation, d'appui technique et méthodologique, d'outillage (informatique), de mise en réseau des responsables associatifs des structures locales.

■ Agriculture

Les projets du domaine agricole, dont une bonne moitié est de niveau départemental, relèvent du champ de la professionnalisation (pôle de compétences sur l'énergie, commercialisation, circuits courts, formation professionnelle) ou sont liés à une diversification rurale (accueil à la ferme, itinéraires).

Un projet s'intéresse aux employés saisonniers avec un financement Equal.

Les deux projets Leader + semblent s'inscrire dans la dimension territoriale (niveau géographique d'intervention).

■ Autres domaines

Apparaissent des projets originaux : échanges ville-campagne, sensibilisation au goût des produits alimentaires de qualité, valorisation d'arbres remarquables. Ce sont les thèmes qui font le plus référence à une approche territoriale. Bien sûr, le cadre Leader + y est pour quelque chose, mais c'est aussi l'opportunité de trouver des financements pour des projets inscrits depuis longtemps dans des démarches de pays (spectacles et festivals) ou correspondant au programme d'intervention d'une structure à ce niveau (environnement).

F.C.

Activités et emplois

Niveau géo.	Domaines	Projet	Progr.	Objectifs - opérations	Publics bénéficiaires
local	accueil de nouveaux arrivants	organisation de l'accueil de nouveaux arrivants sur le pays	Leader +	favoriser l'installation, valoriser l'image du territoire, création d'un guichet d'accueil, communication, formation	habitants et nouveaux arrivants
départemental	création d'activités	mise en place d'un dispositif d'accompagnement	Equal	intégrer, échanger, développement de projets et services, formation, chantiers école etc.	exclus
départemental	création d'activités	création d'un centre de ressources pour des porteurs de projet	Equal	renforcer la dynamique sociale, création d'un centre de ressources, expérimentation d'accompagnements	porteurs de projet, exclus
national	création d'activités	appuyer la formation de TPE	Equal	favoriser la création de TPE, renforcer le développement : recensements, confrontations, productions éditoriales, propositions, conférences	publics relais : agents de développement, formateurs, chargés de mission des structures publiques et associatives
national	création d'activités	expérimentation de dispositifs d'accompagnement de projets	Equal	expérimenter des dispositifs d'accompagnement à la création d'activités : 7 expérimentations locales, rencontres de mutualisation, suivis individuels, séminaires thématiques transnationaux	porteurs de projet
national	création d'activités	appui aux structures régionales et départementales adhérentes	Equal	dynamiser, créer des activités et de l'emploi via des entreprises d'économie sociale, insérer : créer 5 centres de ressources, expérimentation d'outils et méthodes d'accompagnement, transnational	porteurs de projet, exclus
régional	création d'activités	appui aux structures départementales adhérentes	Equal	dynamiser, créer des activités et de l'emploi via des entreprises d'économie sociale, insérer : création de centres de ressources, expérimentation d'outils et méthodes d'accompagnement, transnational	porteurs de projet, exclus
régional	création d'activités	favoriser la création d'activités liées à l'agriculture	Equal	dynamiser, créer : étude diagnostic, formation développement, diffusion des résultats	habitants du territoire
régional	création d'activités	accompagner des porteurs de projet	Equal	aider à créer, structurer, pérenniser, accompagner : animation de 4 territoires, formation et accompagnement, mise en réseau et échanges	chômeurs, porteurs de projet à temps partiel
régional	création d'activités	création de services d'accueil de porteurs de projet	Equal	apprendre pour entreprendre, structurer, susciter l'initiative individuelle : création de 3 services d'accueil, plan d'action régional de formation, mutualisation, diffusion, transnationalité, communication	créateurs potentiels d'activités, exclus
régional	création d'activités	organisation de partenariats locaux pour le soutien à la création d'activités	Obj 3	mobiliser, associer, faciliter l'échange, mutualiser : comités de suivi locaux, réseaux de personnes ressources, comité de liaison entre 5 pays	femmes porteuses de projet
régional	création d'activités	expérimentation de dispositifs d'accompagnement de projets	Equal	expérimenter des dispositifs d'accompagnement à la création d'activités : 8 expérimentations locales, rencontres de mutualisation, suivis individuels, séminaires thématiques transnationaux	porteurs de projet

Activités et emplois (suite)

Niveau géo.	Domaines	Projet	Progr.	Objectifs - opérations	Publics bénéficiaires
local	création d'activités	utilisation des NTIC pour le retour à l'emploi	Equal	accéder à internet, créer un pôle de services, webzine par des bénéficiaires, formation à distance	Rmistes, jeunes, femmes
départemental	égalité des chances H/F	professionnalisation des femmes	Obj 3	atteindre la parité, maintenir l'emploi, identification des femmes, mise en réseau	femmes d'agriculteurs
national	égalité des chances H/F	sensibilisation d'une administration nationale à l'égalité des chances	Obj 3	mobiliser des personnels emploi-formation du ministère de l'agriculture : production d'un outil de sensibilisation, maillage, enquête, sensibilisation, valorisation des acquis	personnels emploi-formation d'un ministère
régional	égalité des chances H/F	professionnalisation des femmes	Equal	proposer, permettre de participer : expérimentations nouveaux services, sensibilisation, formation-accompagnement, recherche-action, coordination, échanges transnationaux	femmes
départemental	formation associative	réalisation d'un plan de formation interne	Obj 3	produire, transférer, perfectionner, actions de formation	personnels des associations
départemental	formation associative	professionnalisation du personnel d'intervention	Obj 3	former, qualifier, actions de formation	personnels des associations
départemental	formation associative	informatisation des structures locales adhérentes	Obj 2	accéder, réseauter, achat de matériel, installation de logiciels, animation du réseau	personnels des associations
départemental	formation associative	appui aux structures locales adhérentes	Obj 2	développer, accompagner, gestion d'une asso, formation, création de poste, forum associatif, annuaire	personnels des associations
national	formation associative	mise en place d'un système NTIC au sein d'une fédération	Equal	développer le système, créer, décentraliser : information et communication, études, ingénierie, prototypes, coordination, évaluation, transnational	associations du réseau
régional	formation associative	créer des outils pédagogiques multimédia pour les responsables d'associations	Obj 3	donner des outils, rendre visible, vision globale, outils, services rendus, missions, repères et enjeux : formation à la méthodologie de projet	responsables associatifs
départemental	insertion professionnelle	mise en place d'un dispositif NTIC d'accompagnement	Equal	utiliser, enrichir, optimiser, mise en réseau, formation, méthodes et outils	jeunes, femmes, exclus
local	insertion professionnelle	organisation de formation d'alphabétisation et de préqualification aux métiers du BTP	Obj 2	remettre à niveau, orienter, chantier école, ateliers de formation, modules linguistiques, SIFE, dispositif jeunes de la Région	jeunes et adultes exclus
local	insertion professionnelle	accompagnement au retour à l'emploi du BTP	Obj 2	accueillir 50 jeunes, accompagner 25, salarié 24 au BTP, mise à disposition d'entreprises, évaluation	RMIstes, Delos
local	insertion professionnelle	appui aux demandeurs d'emploi par les NTIC et le théâtre interactif	Obj 2	rapprocher, former, informer, sensibiliser, communiquer : théâtre inter-actif, libre accès informatique, accompagnement individualisé, gestion d'offres d'emploi	demandeurs d'emplois exclus
national	insertion professionnelle	appui à l'insertion de jeunes dans les métiers de la pêche, des cultures marines et de la pisciculture	Equal	transmettre les savoir-faire des anciens vers les jeunes : promouvoir, former, maintenir des activités, orienter, tutorer, parrainer	actifs, retraités, inaptes, jeunes 16-25 ans hors système scolaire

Agriculture

Niveau géo.	Domaines	Projet	Progr.	Objectifs - opérations	Publics bénéficiaires
départemental	agriculture	organisation de soirées spectacles et accueil éducatif à la ferme	Obj 2	animer, rémunérer, montage d'un spectacle, communication, réseautage	agriculteurs du réseau
départemental	agriculture	développer un pôle de compétences sur l'énergie dans le pays	Obj 2 Leader +	sensibiliser, accompagner, former, investir	agriculteurs du réseau
départemental	agriculture	formation professionnelle d'agriculteurs	RDR	contribuer à la formation professionnelle technique et méthodologique, aux dispositifs de formation, à l'évaluation	agriculteurs
départemental	agriculture	organisation d'une filière de commercialisation du lait	Obj 2	organiser, gérer	éleveurs laitiers
local	agriculture	accompagnement des employés saisonniers en viticulture	Equal	structurer, disponibiliser, expérimenter, réseauter : études, organisation, formation sensibilisation, mise en place d'outils et méthodes	viticulteurs, saisonniers, demandeurs d'emploi
local	agriculture	mise en place d'une commercialisation de viande à circuit court	Leader +	appuyer une dynamique territoriale : recenser les attentes, enquêtes de marché, appui aux agriculteurs	agriculteurs, bouchers, élus, consommateurs
local	agriculture	développement d'itinéraires paysans	Obj 2	contribuer au développement local et rechercher des compléments de revenus agricoles : concertation, partenariats, promotion, études de produits touristiques, animation et coordination	agriculteurs

Autres domaines

Niveau géo.	Domaines	Projet	Progr.	Objectifs - opérations	Publics bénéficiaires
départemental	environnement	réalisation d'un programme d'animation	Obj 2	réaliser une mallette pédagogique, organiser, animer	collégiens
local	environnement	construction d'un gîte d'accueil de groupes	Obj 2	extension des activités du CPIE, construction d'un gîte d'accueil	stagiaires et touristes
régional	environnement	animation du réseau emplois-jeunes de la région	Obj 3	développer, soutenir des emplois, pérenniser, professionnaliser, diffuser : suivi statistique, information, soutien technique, formations, diagnostics territoriaux, études, tables rondes	employeurs et salariés du dispositif emplois-jeunes
régional	environnement	mise en place d'une stratégie transnationale d'information concernant les risques naturels	Interreg III Leader +	coopérer : outils pédagogiques, formations, sensibilisations	grand public, collectivités, associations
départemental	patrimoine	mise en place d'un pôle sur le thème	Interreg III	connaître, préserver, favoriser, études, recherches, formation, animation-information, outils d'échanges	tous publics ruraux
local	patrimoine	valorisation des ressources naturelles paysagères et culturelles	Leader +	valoriser : actions et pédagogies, ateliers de pratique artistique	divers ruraux
local	patrimoine	animation d'un programme de valorisation des ressources locales à fin touristique	Leader +	fédérer les acteurs, renforcer, favoriser, créer un produit touristique-artisano-agroalimentaire, flux : points de vente directe, mise en culture, foires, groupement d'employeurs, inventaire, formation	milieu associatif, entreprises et collectivités
local	patrimoine	étude du patrimoine du pays	Leader +	inventorier, étudier, diffuser : extension du champ d'action de la structure, mise en réseau	tous publics
départemental	patrimoine arbres remarquables	valorisation des arbres remarquables du département	Obj 2	inventorier, valoriser, communiquer, topo guide, exposition, affiche	grand public, promeneurs, habitants
local	patrimoine produits	développer le goût des villes pour les produits campagnards	Obj 2	rencontres ville-campagne, faire connaître, étude, échanges découvertes, sensibilisation au goût	familles du quartier, agriculteurs de proximité
local	patrimoine produits	sensibilisation à l'alimentation biologique	Leader +	donner le goût du pays : promouvoir les aliments biologiques et leurs producteurs, tables de découverte, visites-animations, réunions de sensibilisation	scolarisés, centres aérés, maisons de retraite
local	patrimoine produits	sensibilisation à l'amélioration de la restauration scolaire	Leader +	éduquer le goût, sensibiliser les parents, élus, cuisiniers, gestionnaires, producteurs, colloques, conférences débats	cuisiniers, gestionnaires, parents, élus, agriculteurs
local	culture	soutien à un festival et à une saison théâtrale	Obj 2	développement culturel, attractivité du territoire, brassage des publics	habitants
local	culture	développer l'accès au spectacle vivant et à sa pratique	Obj 2	montage de spectacles, ateliers de pratiques, festival Enfance de l'art	enfants de maternelle et du primaire, préados
départemental	jeunes	mise en place d'un centre de loisirs	Obj 2	maintenir les jeunes sur place, étude de faisabilité et de marché, construction	tous publics surtout jeunes
régional	jeunes	appui aux projets de jeunes	Obj 3	développer le milieu rural : découvrir des projets	jeunes ruraux

III Bilan synthétique

sur le montage des projets et les partenariats

Voir aussi les chapitres A à D qui développent les données des réponses à l'enquête, sur les Objectifs 2 et 3 et sur les PIC Equal et Leader +.

■ Pilotage du projet

Quel que soit le fonds structurel ou le programme d'initiative communautaire, la majorité des questionnaires retournés l'ont été par les structures pilotes du projet dans son ensemble, ou du moins pilotes de la partie française dans un projet transnational.

■ Conception du projet

Les fonds et programmes communautaires ne sont pas tous gérés suivant un calendrier à échéances fixes. De plus, ils sont instruits avec un niveau d'exigence varié au niveau des dossiers. De ce fait, la phase de conception du projet demande un temps conséquent mais variable selon les programmes : de 3 mois à plus de 24 mois. La période moyenne étant généralement comprise entre 6 et 12 mois. Il faut également prendre en compte que la conception d'un projet ne couvre pas une période "concentrée" mais est étalée dans le temps, ce qui ajoute à la complexité de la gestion du projet au sein d'une association.

■ Dépôt du projet

La période de conception du projet comprenant toute la phase de dialogue et d'échange avec les services instructeurs, le projet n'est généralement déposé qu'une fois recueilli l'avis favorable du service instructeur. Autrement dit, la période entre la fin de la conception du projet et son dépôt auprès du service instructeur est généralement très courte, dans le mois qui suit.

Il est à noter que les relations entre porteurs de projet et services instructeurs n'aboutissent pas toujours à un dépôt de dossier en bonne et due forme. Plusieurs associations indiquent que, devant la complexité de la gestion du projet ou ne trouvant pas l'adéquation entre leur projet initial et les exigences du programme communautaire visé, elles ont préféré y renoncer et ne pas déposer un dossier.

■ Agrément du projet

Plus des 3/4 des projets identifiés par l'enquête sont retenus par les services instructeurs. Quand ils sont indiqués (ce qui est très rare), les motifs de refus ou d'accord sont très peu développés. Seules des formules classiques, comme "correspond aux critères" ou "est dans le cadre", sont parfois usitées. Il est fait mention pour 5-6 projets de commentaires plus personnalisés : "qualité de la stratégie", "projet original

touchant l'économie sociale et d'ampleur régionale", "manifestation structurante pour l'identité et la solidarité du pays". Il semblerait que nombre de porteurs de projet ne connaissent pas les motifs.

■ Période de réalisation du projet

La période de réalisation d'un projet est variable d'un programme à l'autre, mais la durée moyenne d'un projet est de 2 à 3 ans, ou annuelle mais amenée à être renouvelée.

Il faut rappeler que l'un des principes fondamentaux des financements communautaires est d'encourager, voire de privilégier, les actions pluriannuelles.

Ainsi, les projets présentés concernent des périodes minimales d'un an avec, pour la quasi totalité, le désir et la capacité de présenter un projet pouvant s'inscrire sur la durée de la programmation de tel ou tel fonds communautaire.

Cela représente un intérêt certain pour les associations soucieuses de voir inscrits dans la durée leurs projets d'activités d'animation et de développement du milieu rural.

■ Partenaires du projet

Qu'il soit imposé ou non par le financement communautaire sollicité, le partenariat est de mise pour chacun des projets présentés. Il est incontestable que les associations ne travaillent pas en solitaire.

Même si l'on compte au rang des partenaires les organismes publics de cofinancement et les services instructeurs, le nombre de partenaires techniques, autrement dit opérationnels, est important. Le record revient à un projet Equal dont le PDD est composé de 22 partenaires.

La distinction entre partenaires techniques, financiers et institutionnels est rarement faite. Sont fréquemment cités les conseils régionaux, les conseils généraux et les EPCI ; tout comme le sont les services instructeurs et autres services déconcentrés de l'Etat (DRAF, DRTEFP, DIREN, DDE...).

Les partenaires associatifs et privés locaux sont également cités à plusieurs reprises.

■ Financements

S'agissant de projets aux montants et contenus ajustés avec les services instructeurs, les subventions sollicitées sont obtenues au moins à 75% de leur montant.

Tous programmes confondus, les subventions européennes obtenues s'échelonnent entre 3 000 et 709 000 € (GAL Leader + non pris en compte) pour des budgets totaux compris entre 16 000 et 1 000 000 €.

Un tel écart s'explique par le fait que la plus petite subvention européenne obtenue concerne une association locale directement pilote d'un projet d'un an, alors que la plus importante subvention européenne obtenue concerne le budget global d'un projet d'une durée de quatre ans piloté par un établissement de formation (mais l'association ayant répondu à l'enquête n'en est que partenaire).

D'autres montants importants relevés concernent plutôt des projets de réseaux, notamment dans Equal.

Plus fréquemment, les subventions obtenues sont de 15 000 à 50 000 € pour des budgets moyens de 100 000 €.

C.J.

IV Bilan synthétique

sur les problèmes rencontrés et les solutions amorcées

Voir aussi les chapitres A à D qui développent les données des réponses à l'enquête, sur les Objectifs 2 et 3 et sur les PIC Equal et Leader +.

■ Problèmes

La multiplicité de partenaires (co-pilotes éventuels, co-opérateurs, financeurs, instructeurs, élus locaux, syndicats, responsables de TPE ou PME etc.) divers dans leurs intérêts et leurs objectifs, ainsi que leur méconnaissance réciproque, entraînent une complexité rendant difficile d'harmoniser un projet acceptable par tous. Ceci tant pour la préparation, la négociation de dossiers et leur mise en œuvre, que pour la gestion financière et technique de l'opération.

Les règles en général trop lourdes entraînent des délais trop longs, pour l'instruction comme pour la prise de décisions et les paiements. Cela rend obsolètes les prévisions, provoque des difficultés importantes de trésorerie. Étant d'une formulation à la fois trop générale et hermétique pour les non initiés, les règles sont l'objet d'interprétations diverses qui s'accompagnent parfois de certaines opacités et rigidités et qu'on ne peut empêcher. C'est vrai pour les justificatifs demandés, les co-financements dont les contreparties. Les assouplissements introduits depuis 2000 ne sont pas toujours appliqués. Enfin, les outils de gestion sont d'un usage difficile pour certains. Même l'appui des services d'assistance technique et des instructeurs qui est globalement apprécié, l'est moins pour certains projets Equal.

Un manque de rigueur dans l'organisation interne de certaines associations et un manque de moyens adaptés sont soulevés ; cela apparaît comme une autocritique sur la part prise par les porteurs de projet dans ces problèmes.

■ Solutions

Les solutions retenues par les associations pour pallier aux difficultés rencontrées dans le champ des objectifs, des financements et de la gestion de leurs projets sont sensiblement les mêmes.

Les associations sont passées par un approfondissement de leurs relations avec leurs partenaires, instructeurs et financeurs. Avec pour certains le bienfait d'une relation en amont déjà bien établie, tous soulignent l'intérêt des contacts personnalisés, des échanges fréquents, des reconnaissances et explications mutuelles, pour mieux comprendre, accélérer les procédures, arriver à négocier.

Cela nécessite de la part des associations une bonne dose de patience, de souplesse, d'acceptation et d'adaptation à des comportements techniques, administratifs et politiques.

L'adaptation de l'organisation pour le projet a été soulignée comme une nécessité : davantage de rigueur, des écrits, des procédures claires et opposables, mais aussi davantage de moyens humains par l'embauche ou l'affectation de personnels.

Une négociation des moyens financiers et bancaires s'est aussi révélée nécessaire : demande d'avances, échelonnement, emprunt, mise en commun des contreparties.

F.C.

V Conseils formulés par des associations

Les conseils qui suivent ont été formulés par une partie des associations, essentiellement locales, ayant répondu à l'enquête du CELAVAR.

■ Vis-à-vis des services instructeurs

Établir et entretenir des relations suivies avec les services instructeurs

Cela implique de nombreuses rencontres et rendez-vous avant, pendant et après le dépôt du dossier de demande de financement, et même au moment du bilan de l'action subventionnée.

Nombreuses sont les associations à souligner le bienfait d'une relation en amont déjà bien établie, toutes soulignent l'intérêt de contacts personnalisés et d'échanges réguliers permettant une meilleure connaissance mutuelle, préalable à une négociation améliorée.

Il ne faut pas hésiter à contacter les services instructeurs pour s'assurer

de la légitimité de son projet et de son déroulement fidèle aux lignes directrices.

Il ne faut surtout pas oublier de les informer de toute modification du projet, si infime soit-elle.

Il vaut mieux s'assurer tout au long du processus que son projet, ou son action, est bien "dans les clous" plutôt que de constater a posteriori et, par conséquent trop tardivement, que les limites ont été dépassées.

Comment bien présenter son projet ?

Partir d'une bonne identification des besoins du territoire ou du public cible semble être la première étape par laquelle passer avant de

se lancer dans la rédaction du dossier et sa présentation.

Il faut ensuite bien connaître les règles du jeu, souvent peu claires.

Cela passe par des relations suivies et régulières avec les services instructeurs, mais aussi par l'échange avec d'autres porteurs de projet sur les informations et détails techniques de tel ou tel programme.

Autre conseil : être le plus clair possible sur les objectifs, les actions et les résultats attendus.

La méthodologie qui sera d'usage pour le projet doit être précise et précisée ; cela ne nécessite pas pour autant de rentrer dans les moindres détails au risque de s'enfermer.

■ Au niveau de l'organisation interne de l'association

Prendre sur soi et s'armer de patience

À en croire les témoignages, nombreux sont les porteurs de projet à avoir baissé les bras devant une lourdeur et

une lenteur administratives nécessitant une patience à toute épreuve.

Il faut également prévoir et accepter de retravailler son projet pour l'améliorer en

fonction des objectifs du programme.

Autrement dit, être flexible.

Le porteur du projet doit faire preuve de pugnacité.

Organisation administrative et budgétaire de la structure porteuse

Ne pas négliger la gestion administrative et financière avant, pendant et après.

Il faut bien étudier son budget prévisionnel, le rédiger de sorte qu'il soit le plus réaliste possible, et disposer d'outils et d'un classement budgétaires et administratifs, voire mettre

en place une comptabilité séparée.

Cela implique de pratiquer une gestion très rigoureuse et très régulière, et d'avoir une trésorerie importante et mobilisable.

Il vaut mieux également bien s'assurer que l'on dispose de moyens humains internes et externes sur toute la durée du projet (compétence et disponibilité).

Mieux vaut d'ailleurs avoir un référent unique au sein de l'association pour le montage du dossier et les relations avec les services instructeurs, sans pour autant tomber dans un isolationnisme périlleux.

L'anticipation doit également être de mise au niveau du suivi administratif et des justificatifs à fournir.

■ **Avec des partenaires**

Se grouper pour être crédible

Bien que cela puisse paraître surprenant car susceptible d'apporter de la complexité dans la gestion d'un projet, nombreux sont ceux à recommander aux associations de nouer des alliances partenariales, de préférence avec des partenaires expérimentés, afin de ne pas se trouver dans la situation de présenter son projet de manière isolée.

Cela permet également de

partager les responsabilités et les risques financiers.

Il est également vivement conseillé de passer par un organisme tiers pour l'accomplissement de certaines tâches (administratives et budgétaires notamment).

Relations avec les partenaires d'un projet

Impliquer les partenaires tout au long du projet est gage de réussite du bon déroulement de celui-ci.

Il convient également de tisser de bonnes relations de partenariat avec les différents acteurs du territoire.

Pour cela, il est indispensable de se créer un réseau local, de développer et/ou d'entretenir la qualité de ce réseau.

Les projets sur financement communautaire peuvent aussi être l'occasion de constituer de nouveaux partenariats.

C.J.

VI Améliorations des dispositifs attendues par des associations

Les points de vue qui suivent ont été formulés par une partie des associations, essentiellement locales, ayant répondu à l'enquête du CELAVAR.

■ Accélération

Sur cet aspect, tous les porteurs de projet ayant répondu à l'enquête sont unanimes : il faut absolument parvenir à réduire les délais d'instruction et de paiement qui sont jugés trop longs et occasionnant des problèmes de trésorerie, notamment pour les petites structures.

Se pose aussi le problème du temps passé, et perdu, à constituer un dossier de demande de financement

lorsque ce financement n'est finalement pas obtenu.

Sans demander une participation financière au fonctionnement de la structure, il faudrait envisager de rendre éligibles les frais inhérents à la préparation et la rédaction du dossier.

Pour ce faire, il faudrait commencer par préciser les procédures d'instruction des dossiers et par fixer des

règles financières précises et connues de tous.

Ensuite, il s'avère indispensable de trouver ou de créer les moyens pour accélérer les instructions et les versements.

La simplification des procédures doit s'inscrire dans les faits et pas seulement dans les déclarations.

■ Simplification

Annoncée, la simplification des procédures de dépôt de dossiers et de gestion de projets devra être empreinte de souplesse, notamment au niveau différentiel entre un budget prévisionnel et un

budget réalisé, entre du pédagogique et du financier.

Par ailleurs, les porteurs de projet préféreraient fonctionner avec un seul budget par projet et non pas un par année civile engagée.

Cette simplification tant souhaitée devrait également se caractériser par un nombre moins important de justificatifs à fournir, facteur dissuadant pour nombre de porteurs de projet potentiels.

■ Aide

Devant la complexité des dispositifs en place, les porteurs de projet cherchent davantage d'aide, d'assistance technique.

Il semblerait que l'actuelle assistance soit insuffisante.

À ce sujet, les associations font de nombreuses propositions : développer impérativement l'information

générale et technique relative aux différents programmes ; organiser des rencontres, des réunions d'information dès la parution des documents de programmation et de cadrage ; pourvoir chaque région d'une assistance technique pour chaque programme ; assurer une plus grande disponibilité des

services instructeurs, une collaboration régulière tout au long de l'instruction et de la conduite du projet, et une meilleure écoute des porteurs de projet ; créer des équipes relais pour aider les associations à déposer des dossiers solides.

■ Formation

Si le constat est souvent de trouver l'aide à la fois rare et précieuse, est aussi évoqué un problème de compétences au niveau des services instructeurs.

Nombreux sont ceux à appeler de leurs vœux une sensibilisation accrue des services de l'Etat, régionaux et départementaux aux programmes communautaires.

Beaucoup souhaitent même une formation, non pas pour eux ou pas seulement, mais mixant les porteurs de projet et les responsables de la mise en œuvre des programmes communautaires.

C.J.

A **Objectif 2**

18 projets présentés en réponse à l'enquête du CELAVAR s'inscrivent dans l'Objectif 2.

Montage et partenariat des projets

Pilote ou partenaire

Une large majorité des associations ayant répondu à l'enquête se présentent comme pilotes du projet. Pas moins de 13 réponses sur 18 émanent de structures pilotes, les 5 autres étant partenaires principaux du projet.

Calendrier des projets

Le dépôt de demandes de financement dans le cadre de l'Objectif 2 n'étant pas tenu à un calendrier serré, il n'est pas aisé de tirer des enseignements généraux et comparatifs sur cet aspect de la gestion d'un projet. Les projets commencés avant même l'agrément des services instructeurs ne sont pas si rares. On peut en déduire que les associations ne se positionnent donc pas toutes en situation d'attente d'un financement que l'on pourrait croire indispensable à la concrétisation d'un projet. Cet élément permet d'atténuer les rumeurs selon lesquelles des projets ne seraient montés que par le seul appât du gain et sans tenir compte des besoins du territoire. Cela se confirme par les motifs d'acceptation ou de rejet d'un projet par les services instructeurs. Ainsi, les mentions "manifestation structurante pour l'identité et la solidarité du pays", "projet multipartenarial d'ouverture culturelle des jeunes", "le projet correspond aux objectifs de la mesure et à une demande ascendante de la population du territoire", confirment que les associations sont tout à fait capables de mettre en œuvre des projets pertinents pour les territoires et les publics. Il semble que le délai de conception d'un projet ne saurait être inférieur à 6 mois. La majorité des projets présentés s'inscrivent dans la durée, répondant ainsi à un souci réel de développement local continu plutôt que ponctuel.

Partenariat

En dehors de quelques rares projets qui n'affichent pas de partenariats, par oubli ou parce qu'il n'y en a pas, force est de constater que les associations n'agissent pas seules. Il n'y a pas de surprise quant à la nature et à l'identité des principaux partenaires : les principaux acteurs du secteur éducatif, culturel, social et associatif du milieu rural, plus ou moins spécialisés suivant les projets. Par ailleurs, les collectivités territoriales, que ce soit au niveau local (EPCI, communautés de communes, pays, cités 5 fois), départemental (Conseil général cité 6 fois) ou régional (Conseil régional cité 7 fois), figurent au rang des partenaires les plus fréquents. Ne sont pas oubliés non plus les services déconcentrés de l'Etat, telles que les DRAF, les DIREN, les DDE... Enfin, des services instructeurs sont mentionnés par certaines associations comme étant partenaires du projet.

Financement

8 projets ont des décisions fermes de financement : de 9 000 à 152 000 € obtenus (chacune des associations ayant obtenu l'intégralité de la subvention sollicitée) pour des budgets totaux allant de 34 000 à 365 000 €.

7 projets sont en cours d'instruction et ne connaissent pas (fin 06/2003) le montant du financement communautaire obtenu.

3 projets n'ont pas renseigné cette rubrique.

Le constat ne peut être que positif puisque les associations ayant obtenu une réponse des services instructeurs ont toutes vu leur demande de financement honorée intégralement.

À chaque problème sa solution ? _____

Objectifs trop précis ou dossier pas assez flexible

Nombreuses sont les associations à avoir pointé du doigt la difficulté qu'elles ont eu à faire concorder leur projet et ses objectifs avec le cadre et les axes du dossier de demande de financement. Même les associations n'ayant rien de particulier à contester sur ce volet-là apportent ce léger bémol à leur appréciation.

Plusieurs associations estiment que les fiches de présentation des axes et des mesures manquent de "concret", ce qui rend plus difficile la lisibilité des actions finançables.

Autre problème de lisibilité pointé : les co-financements sont-ils ou non déjà gagés par les collectivités territoriales partenaires.

Rares sont les problèmes de cet ordre restés non résolus. Des demandes de précision, d'explication, des échanges avec les services instructeurs, des rencontres avec leurs chargés de mission ont permis de lever les doutes, de clarifier les points obscurs et d'apporter des solutions aux problèmes d'adéquation rencontrés.

Plusieurs associations ont mis en avant la disponibilité et la qualité de leurs interlocuteurs dans les services instructeurs. L'une d'entre elles tient à souligner que le service instructeur s'est montré très compréhensif et a davantage endossé un rôle de "véritable accompagnateur de projet que de simple guichet". Mais sont néanmoins nombreuses celles à avoir communiqué leur difficulté à identifier et/ou à joindre leur interlocuteur dans les services instructeurs.

Financement du projet

L'avis est unanime quant aux délais d'instruction et de paiement jugés trop longs. Et l'attente paraît encore plus longue quand elle se passe sans médiation, sans explication. Cela a systématiquement des conséquences néfastes sur la trésorerie des associations qui n'ont pas toutes la capacité à assurer des avances suffisantes pour mener à bien leur projet dès le début. Il faut parfois attendre plus d'un an entre l'engagement des fonds communautaires et le paiement effectif.

Un autre problème relatif au financement est celui du nombre conséquent de pièces justificatives de frais à fournir. Surtout quand celles-ci sont demandées au compte-gouttes et non pas toutes d'un coup.

Par ailleurs, il est fait mention de cas où l'attente de réponse d'un co-financeur bloque la décision finale des services instructeurs. Autrement dit, le décalage dans la durée d'instruction des dossiers entre les différents financeurs constitue un frein supplémentaire à la bonne mise en route de projets.

Apparemment, obtenir le premier cofinancement est un problème qui, une fois résolu, lève les autres...

Enfin, certaines associations ont eu quelques difficultés pour identifier la ligne budgétaire adéquate. Ce type de problème trouve souvent sa solution dans l'échange avec les services instructeurs.

À chacun sa méthode pour combler les manques de trésorerie : avance des différentes structures pilotes et partenaires, échelonnement des dettes, emprunts bancaires... Les associations se tournent également vers leurs différents financeurs pour essayer d'accélérer les procédures ou obtenir des aménagements.

Problèmes d'organisation et de gestion

Les difficultés rencontrées à ce niveau révèlent un manque considérable de communication entre les différentes parties-prenantes du projet : pilote, partenaires, services instructeurs, co-financeurs, organismes payeurs. Souvent, les associations sont confrontées à des informations divergentes, voire contradictoires, d'un interlocuteur à l'autre.

La lourdeur administrative et le délai de l'instruction occasionnent des problèmes d'organisation et de gestion au sein de la structure pilote du projet.

Le nombre d'interlocuteurs différents pour un même dossier (exemple : 1 interlocuteur pour le service financeur, 3 interlocuteurs administratifs pour les DRTEFP, DIREN, DRAF) ne simplifie pas la procédure et entraîne d'innombrables rédactions du dossier pour répondre aux exigences de chacun.

La communication, les échanges et les rencontres entre les différentes parties-prenantes du projet (notamment entre les structures pilotes et les services instructeurs) apportent de nombreuses solutions aux problèmes rencontrés.

Cette rubrique donne l'occasion à des associations porteuses de projet de remercier les services instructeurs pour leur accueil, leur disponibilité, leur écoute, leur suivi, leur accompagnement et leurs conseils. Mais, ces appréciations de la qualité du service assuré par les instructeurs varient d'une administration à l'autre et d'une région à l'autre.

C.J.

B **Objectif 3**

8 projets présentés en réponse à l'enquête du CELAVAR s'inscrivent dans l'Objectif 3.

Pilotage du projet

Seule 1 association n'est pas pilote du projet. C'est le cas particulier de l'association nationale GREP qui est partenaire du projet de la DGER (MAAPAR) et dont les publics bénéficiaires sont des personnels de cette administration.

Conception du projet

La durée très majoritairement indiquée est de l'ordre du trimestre. Une seule association signale un semestre.

Dépôt du projet

À l'exception d'un seul cas, à savoir un projet pour la mesure 10 B qui "ne répondait pas à la mesure", l'ensemble des projets ont été déposés.

2 d'entre eux le sont à plusieurs reprises (l'un annuellement depuis 2001, l'autre fin 2001 et début 2003) ; il ne s'agit pas de plusieurs tentatives mais d'un renouvellement-prolongement du projet d'une année sur l'autre.

Agrément du projet

Sur les 7 projets déposés :

- 6 sont agréés (1 sans commentaire de l'administration, 4 n'indiquent pas les motifs de l'administration, 1 précise que seulement une partie des actions proposées est agréée) ;
- 1 est en cours d'instruction (fin 06/2003).

Période de réalisation du projet

Pour les 7 projets déposés, la durée de réalisation est de l'ordre de 12 mois (voire un peu plus), à l'exception du GREP qui est partenaire du MAAPAR de 2001 à 2006.

Partenaires du projet

hormis une association qui n'a pas de partenaire puisque son projet est un plan de formation interne, les partenaires cités sont par ordre décroissant :

- *le service public : État (DRTEFP, DIREN), Conseil régional, Conseil général, établissements publics (ADEME, Agences de l'eau) ;*
- *d'autres opérateurs locaux : FJT, PAIO, missions locales, PLIE ;*
- *les élus locaux : communes et pays ;*
- *d'autres réseaux : ADIE, accompagnement de créateurs ;*
- *le réseau national d'appartenance (cité une fois).*

Financements

Trois associations ne donnent aucune indication.

Pour les autres, les financements FSE obtenus pour des périodes d'une douzaine de mois s'élèvent entre 10 000 et 50 000 € (en général, 90 % du financement sollicité) pour des budgets totaux entre 31 000 et 203 000 €.

Problèmes et solutions concernant les objectifs du projet

Trois associations locales font référence à une bonne collaboration avec les DRTEFP :

- *face à un zonage trop restrictif qui exclut des publics et pose des problèmes de communication en direction des organismes de formation prescripteurs (problème résolu avec la DRTEFP et les prescripteurs) ;*
- *face à une adéquation insuffisante entre les objectifs du projet initial présenté par l'association au Conseil régional et ceux de l'Objectif 3 (recadrage réalisé avec la DRTEFP et le service des Droits des femmes) ;*
- *un dossier pour la mesure 10 A bien préparé en amont avec la DRTEFP (l'entrée territoire de la mesure et celle du projet de l'association correspondent bien).*

Une autre association locale déclare ne pas avoir rencontré de problème car son "plan de formation interne correspondait entièrement aux orientations de l'Objectif 3".

Cependant, une association déplore le peu de "mesures ouvertes aux associations" et la "technicité du programme et du dossier" ; elle n'a finalement pas déposé son projet pour la mesure 10 B.

Hors difficultés d'ordre administratif : une association ne réussit pas à remplir les journées de formation, ce qui la contraint à en annuler et réduit son financement FSE ; une autre se retrouve avec des charges plus élevées que celles calculées fin 1999 pour son projet initial qui ne sera déposé au FSE qu'un an plus tard.

Problèmes et solutions concernant le financement du projet

Unanimement, c'est très "lourd" à gérer :

- *une association indique une semaine de travail pour le montage du dossier financier (pour un financement annuel de l'ordre de 80 000 €) ;*
- *l'obtention des certificats des cofinanceurs est longue : ici cela retarde le dépôt du dossier, ailleurs cela pèse sur le calendrier d'actions qui ne peut pas être décalé... (et personne n'arrive à trouver une amélioration).*

Pour quelques associations locales, c'est de la gestion très complexe, par exemple :

- *lorsqu'il s'agit de faire correspondre les éléments d'un plan de formation et les grilles financières du FSE (l'association concernée souligne cependant un bon appui du département FSE de la DGEFP) ;*
- *lorsque plusieurs financeurs interviennent sur des périodes et des durées différentes.*

Et la trésorerie des associations est mise à mal :

- *alors que toutes les charges sont payées, le FSE n'est pas versé dans son intégralité ;*
- *cela nécessite de pouvoir tenir une avance de trésorerie sur 6 mois au minimum ;*
- *certaines associations arrivent à tenir par une autorisation de découvert bancaire, d'autres obtiennent un appui financier de leurs adhérents, une association fait référence à un "remboursement intermédiaire" du FSE obtenu à sa demande, d'autres apprécient des versements plus rapides par des cofinanceurs.*

Enfin une association regrette que certains investissements indispensables à la mise en œuvre de son projet ainsi que les frais bancaires ne soient pas pris en compte par un financement FSE.

Problèmes et solutions concernant l'organisation et la gestion du projet

Les 4 associations qui répondent précisément à cette question font référence à l'appui des DRTEFP.

Deux d'entre elles soulignent un appui direct, régulier et précis ; cela les amène à dire qu'elles ne rencontrent pas de problème particulier dans l'organisation et la gestion du projet.

Une autre relève cependant, qu'en étant à son premier dossier de financement FSE, elle se retrouve bien seule (même si la DRTEFP a relu et commenté le dossier de l'association avant son dépôt définitif).

Une autre encore constate que la complexité du multifinancement amène des difficultés pour l'établissement des bilans financiers mais aussi pédagogiques.

P.V.

15 projets présentés en réponse à l'enquête du CELAVAR s'inscrivent dans Equal.

Montage des projets et partenariat

Un calendrier décalé : plutôt une seule tranche

Pour les itinéraires des projets, le début de la préparation des dossiers se situe au mieux au deuxième semestre 1999, un bon nombre plutôt en 2001.

Les préparations se bouclent entre juillet 2001 et juin 2002, suivies assez immédiatement du dépôt des dossiers, pour l'essentiel en 2002.

Tous les projets présentés ont été retenus avec quelques rares retours du dossier pour des aménagements. Bien que la plupart des réponses n'indiquent pas une date d'agrément des dossiers, on suppose qu'elle intervient rapidement après celle du dépôt, puisque les réalisations débutent de 1 à 3 mois après la date de dépôt.

Les projets démarrent presque immédiatement après pour se terminer de mi 2004 à mi 2005.

Le lent démarrage des travaux, sur un an de février 2002 à février 2003 pour la majorité, est dû au retard de mise au point des contenus et dispositifs d'Equal.

Mystère

Les associations déclarent souvent ne pas connaître les commentaires des services instructeurs. Le dépôt fait parfois l'objet d'un renvoi pour modification ou les projets ne sont retenus que partiellement. Les associations évoquent peu les motifs d'agrément, sinon « correspond aux critères », « projet original touchant l'économie sociale et d'ampleur régionale ». La décision positive s'accompagne parfois d'une réduction du budget prévisionnel, par exemple « 50 % et en Action 3 » alors que la proposition est présentée en Action 2.

Les associations ne travaillent pas solitairement

On compte un nombre de partenaires assez important par projet (dont un PDD de 22 membres) et assez bien répartis par niveaux géographiques.

Le niveau d'intervention ne semble pas en relation avec le nombre des partenariats. Mais les projets de création d'activités auraient moins de partenaires, mais plus souvent les mêmes, que les projets d'insertion, d'égalité des chances et de formation associative.

Parmi les partenaires locaux, les collectivités locales sont plus souvent citées que d'autres. Elles ne représentent toutefois pas un partenaire systématique. On peut rapprocher cette remarque d'une autre : la rare inscription des projets dans une démarche territoriale.

On voit peu apparaître comme partenaires les associations locales des adhérents du CELAVAR pour la raison que ce sont elles qui déposent les dossiers. Mais on peut observer qu'elles travaillent peu entre elles sur ce sujet, tout du moins à ce niveau local.

Les partenaires départementaux sont variés. On peut être surpris par ce caractère, relativement au nombre important de projets ayant trait à la création d'activités.

On peut faire les mêmes remarques que les précédentes pour les partenaires régionaux. Et les administrations ne sont pas citées, mais on peut penser que les financeurs, instructeurs ou appuis techniques ne sont pas considérés comme tels.

Parmi les partenaires nationaux, des membres du CELAVAR sont cités : ils ont déposé un projet commun. Sont cités aussi des organismes de niveau national qui peuvent intervenir aux autres niveaux géographiques.

Le nerf de l'action

Le niveau du financement demandé varie de 20 000 à 630 000 €, pour des budgets totaux autour de 1 000 000 € sauf un de 97 000 €. Si des projets voient leur financement réduit par rapport à leur demande, la réduction n'est pas substantielle.

Il n'y a pas de différences de montants très nettes selon le niveau géographique du projet.

Problèmes et solutions

Les fourches caudines

Concernant les objectifs, les associations éprouvent une grande difficulté à définir leur projet, mesurant l'écart entre ce que poursuit Equal et ce qu'ils souhaitent faire. Mais la difficulté provient aussi d'écarts "idéologiques" de certaines associations et de la Commission européenne ; par exemple, à propos de l'économie sociale.

Cette difficulté existe aussi avec des administrations, avec la même cause d'écart "idéologique" mais aussi celle d'une image négative des capacités des associations.

La difficulté vient aussi des partenaires, d'autant qu'ils sont assez nombreux : difficile de s'adapter avec certains qui ne sont pas toujours d'accord sur les objectifs ; difficile de comprendre ce que cherchent des partenaires étrangers un peu sortis du chapeau ; difficile de s'adapter à des partenaires habituellement peu fréquentés, les socioprofessionnels par exemple.

Enfin, les associations notent la complication des politiques publiques qui sont lentes à se découvrir, floues et surtout changeantes ; ce qui amène sans cesse à revoir le projet.

Des associations remarquent que les acteurs sont informés trop tardivement et travaillent alors dans l'obsolescence. Elles notent un manque de sensibilisation des acteurs au projet.

Les remèdes

Surtout consacrer du temps aux relations, provoquer la réflexion interne ou avec les partenaires, mettre en place un comité d'orientation avec les acteurs, faire une enquête complémentaire de besoins, retravailler les objectifs de formation pour les adapter, diffuser tracts et affichettes d'information.

Le maquis des financements

Pour ce qui est de la mise au point du projet, la phase de définition du budget prévisionnel est pour le moins fustigée. Les règles communautaires sont perçues comme incompréhensibles, lourdes, complexes quant aux répartitions entre actions selon leur nature, entre niveaux géographiques pour des opérations gigognes, et entre partenaires qui n'ont pas tous les mêmes bases budgétaires (prix de journée par exemple).

Mais, les règles communautaires sont aussi diverses selon les interprétations des administrations (pour les délais par exemple) et selon les Etats (pour les partenariats transnationaux), et changeantes.

Pour ce qui concerne les contreparties, les règles posent aussi questions. Mal adaptés à certains types d'opération (la coordination, l'évaluation...), les financements possibles sont flous en regard d'une correspondance avec le FSE (la non prise en compte des agents territoriaux par exemple) et surtout rigides : l'annualité budgétaire ne facilite pas la perspective d'une embauche de personnels...

C'est la question des volumes disponibles qui a surtout posé question : rares, diminués et plus récemment gelés, ils nécessitent des révisions d'objectifs, des reprofilages budgétaires, des requalifications d'actions.

Les remèdes

Encore une fois discuter, renégocier avec le Conseil général, le Conseil régional, la DRTEFP etc. et reformuler souvent le projet, mais aussi mutualiser les contreparties obtenues par les partenaires pour une répartition ultérieure, définir des enveloppes communes et des coûts moyens par jour.

Le temps de la décision

Les délais de mise au point du dossier et d'aboutissement à la décision sont estimés trop longs. Un an à deux ans, c'est excessif pour le fonctionnement des associations.

Les associations notent la difficulté d'organiser le partenariat : la complexité déjà soulignée pour la définition des objectifs, qui exige de multiples modifications pour mobiliser les budgets, qui exige aussi de s'articuler aux divers projets et programmes existant par ailleurs, avec comme souci de maîtriser l'ensemble.

Les associations sont parfois critiques envers les services instructeurs. Trop longs à s'être mis en place et à s'organiser, leur indisponibilité est soulignée par des associations. Elles perçoivent leur incompréhension des réalités associatives et soulèvent leurs attitudes autoritaires voire arbitraires.

L'assistance technique pour sa part ne fait pas l'unanimité. Des manques sont apparus en termes de compétences, sur le contenu des actions par exemple. Cela concerne aussi les modalités de décision, les montages partenariaux, la régulation entre projets. L'information dispensée est trop floue, trop variable selon les personnes et parfois divergente de celles des services instructeurs.

Les remèdes

Les associations ont recours à l'organisation de comités de pilotage regroupant les différents acteurs, à la décentralisation du travail entre ces mêmes acteurs, mais aussi à la désignation de pilotes au rôle clé, à la mobilisation de consultants extérieurs, aux contacts directs multiples. Elles ont transmis beaucoup de courriers et ont cherché à s'adapter avec un fonctionnement au coup par coup.

La gestion financière

Les associations sont très déroutées par les caractéristiques de la gestion financière. Les délais de financement sont très longs et plus encore les délais de paiement. Ceci pose des problèmes de trésorerie aux associations locales. Les justifications sont très lourdes et mal adaptées. Elles nécessitent un recueil de données chez les partenaires qui s'avère long et parfois impossible (par exemple, le cas d'opérations pluriannuelles dont on ne peut découper la justification par années).

Les règles d'assouplissement décidées en cours de programmation ne sont pas appliquées partout. Enfin, le manque de formation au dispositif Olympe est souligné.

Les remèdes

Le dos rond, un effort d'organisation (analyse d'emplois du temps par exemple) et l'apprentissage de l'attente.

La gestion technique

Là encore, les associations se trouvent face à des délais excessifs, entre le dépôt de la demande et le démarrage des travaux. Ceci nécessite une adaptation aux évolutions intervenues dans l'organisation du projet, voire dans son contenu, qui exige un peu plus de négociations.

Mais la rigidité (davantage que la rigueur) exigée des projets est également critiquée ; cela nécessite des négociations parfois difficiles.

L'articulation entre actions sectorielles et actions transversales est délicate elle aussi, comme le management des partenariats. La répartition des rôles entre les intervenants n'est pas facile à organiser.

Enfin, le recrutement et la gestion des personnels du projet sont rendus difficiles par l'incertitude des financements, la soumission à la décision budgétaire annuelle et les montages « tordus » souvent nécessaires.

Les remèdes

Toujours négocier, s'organiser, recourir aux textes écrits (lettres de missions), décentraliser...

F.C.

D **Leader +**

11 projets présentés en réponse à l'enquête du CELAVAR s'inscrivent dans Leader +.

Pilotage du projet

2 associations sont directement des groupes d'action locale (GAL) Leader + sélectionnés par l'État. L'une est membre du réseau FNFR (GAL Ouest des Vosges) et l'autre en est proche (GAL Corse "I tre valli").

6 autres associations sont pilotes de projets agréés par les GAL de leur territoire.

4 autres associations sont partenaires d'autres organisations pilotes de projets : à savoir deux autres associations de développement, un comité d'expansion, une collectivité locale française partenaire d'une collectivité locale espagnole.

Conception du projet

La période de conception des projets est très variable : de 3 mois à 20 mois.

La durée la plus souvent évoquée est de l'ordre de 12 mois.

Bien évidemment, les deux GAL, en charge d'un projet global et non pas d'un projet d'action, couvrent des périodes longues (dont la plus longue de 20 mois).

Dépôt du projet

Mis à part les deux GAL qui ont candidaté auprès de l'administration dès 2001, le dépôt officiel des projets auprès des GAL s'étale de mars 2002 à mai 2003 (N.B. : c'est un dispositif à "guichet ouvert").

Mi 2003, 2 associations n'ont pas déposé officiellement leur projet auprès des GAL de leur territoire : l'une attend de finir l'expérimentation préalable à son projet définitif en août 2003, l'autre n'a pas encore réuni les cofinanceurs nécessaires.

Agrément du projet

En plus des 2 GAL sélectionnés par l'État :

- 5 projets sont agréés mais les motifs sont peu développés par les réponses au questionnaire CELAVAR : l'un "est dans le cadre", un autre "ne connaît pas les motifs" ;
- 1 projet est en cours d'instruction (fin 06/2003) ;
- 1 projet est officiellement refusé compte tenu de l'absence de cofinancements ;
- sur les 2 projets non officiellement déposés (fin 06/2003), l'un considère qu'il sera agréé.

Le GAL Ouest des Vosges précise qu'il a été sélectionné compte tenu de la qualité de sa stratégie ("même si le territoire avait déjà bénéficié de Leader et de Leader II").

Période de réalisation du projet

Mis à part les deux GAL sélectionnés par l'État, qui travaillent jusqu'en 2008, la durée de réalisation des projets est en moyenne de 2 ans, de 2002 à 2004.

Une association, dont le projet est agréé, le réalisera jusqu'en 2005-2006.

Partenaires du projet

En plus de l'État, du CNASEA et d'autres GAL qui sont de fait partenaires des deux GAL, les partenaires sont les suivants :

- | | |
|---|-----------------------|
| - le Conseil régional et le Conseil général | cités chacun 6 fois |
| - des fédérations associatives et des établissements publics de niveau régional | cités chacun 3 fois |
| - des intercommunalités et des communes | citées chacune 3 fois |
| - des services de l'État au niveau régional | cités 2 fois |
| - les "associations du secteur" | citées 1 seule fois |

Financements

Les deux GAL ont chacun des budgets totaux de l'ordre de 1 500 000 € pour l'ensemble de la période Leader +.

Quatre projets ont des décisions fermes de financement Leader + : de 3 000 à 30 000 € obtenus (en général, les 4/5 du financement sollicité) pour des budgets totaux entre 16 000 et 63 000 €.

Problèmes et solutions concernant les objectifs du projet

Pour les deux GAL sélectionnés par l'État, l'apport du CNASEA est apprécié : pour l'un, il a permis une meilleure définition des termes et un meilleur équilibre entre les mesures Leader +. Par ailleurs, l'un des deux GAL avait fait au départ le choix d'une mesure unique (valorisation de produits locaux), puis de nouvelles possibilités de cofinancement territorial ont permis de retenir d'autres mesures (en accord avec le CNASEA).

Hors GAL, la difficulté à adapter le projet de l'association au cadre administratif de Leader + est soulevée 5 fois : dans 2 cas, cela a été résolu avec de bons interlocuteurs DRAF ; dans 1 autre, cela l'a été avec l'appui d'une structure territoriale de développement ; dans un autre encore, le GAL a aidé l'association à modifier son projet qui n'a finalement pas pu être agréé pour des problèmes de cofinancements.

Hors GAL, l'incompréhension des formulations officielles, voire leur ambiguïté, sont notées une fois.

Une association, dont le projet n'est pas encore déposé, indique que le statut d'emploi-jeune de son unique animateur semble "incompatible" avec l'accès à un financement Leader +.

Enfin, une autre association n'est pas confrontée à une difficulté d'ordre administratif mais à une demande du public quantitativement plus forte que prévue dans son projet ("Changer la restauration scolaire").

Problèmes et solutions concernant le financement du projet _____

Majoritairement, les projets agréés soulèvent le problème des avances : tel GAL reposant sur une nouvelle structure a obtenu une part d'avances de l'État et de la Région, mais a dû aussi contracter un emprunt bancaire pour lancer son activité ; une association dont une action agréée a eu lieu en novembre 2002, n'a toujours pas reçu le 1^{er} euro de financement Leader + en juillet 2003 et a constitué sa trésorerie avec les apports financiers des bénévoles ; une autre association commence à mettre en œuvre son projet agréé en prélevant sur son auto-financement.

Plus techniquement, une association rapporte des interprétations variables des dépenses éligibles, une autre souligne l'absence d'indications sur les justificatifs à fournir pour les dépenses de fonctionnement.

Sujet déjà évoqué par le passé par des associations et reposé par un GAL : le coût d'étude pour la conception du projet devrait pouvoir être remboursé lorsque le projet est agréé.

Enfin, la difficulté essentielle d'un projet qui n'a pas été agréé et d'un autre qui n'est pas encore déposé est la mobilisation des cofinancements et l'obtention de lettres signées par les cofinanceurs.

Problèmes et solutions concernant l'organisation et la gestion du projet _____

Deux associations (dont les projets ont été agréés) attendent davantage de ceux qui instruisent les projets : certes l'accueil est de qualité, mais on attend une aide plus concrète pour le montage des dossiers (une association a compensé cela par la persévérance et l'investissement de ses bénévoles) ; le temps d'instruction est trop long.

Une autre association souligne que le suivi administratif Leader + conduit à mettre en place un suivi rigoureux de son projet. Elle ne s'en plaint pas mais elle relève que cela a obligé à l'embauche d'une assistante.

L'un des deux GAL (Foyers ruraux des Vosges) regrette de recevoir des projets incomplets et à la dernière minute, alors qu'il n'a qu'un salarié, et a donc décidé de fixer une procédure très définie et à tenir fermement.

P.V.

CELAVAR

Enquête sur l'accès des associations aux Fonds structurels communautaires en 2000- 2003

État des réponses

association	région	programme	intitulé du projet
CEASM	National	Equal thème E	Orientation, tutorat, parrainage dans les secteurs de la pêche, des cultures marines, de la pisciculture (OTP-PCP)
CEAS Mayenne	Pays-de-la-Loire	Néant	Néant
ADAPEMONT	Franche-Comté	fin Leader II	Écomusée de la Petite Montagne
FRMJC	Lorraine	Néant	Néant
ARTERE	Rhône-Alpes	Objectif 2 axe 4 mesure 12	Développer les échanges villes-campagnes
eNeFa Formation professionnelle	Basse-Normandie	Objectif 2 mesure 3-4 et Objectif 3 axe 2 mesure 2	Atelier de formation de base, alphabétisation, ou préqualification bâtiment, orientation professionnelle et insertion sociale
IDEE	Bretagne	Objectif 2 axe 1 mesure 1 sous-mesure 111	APTE - Accueil et préparation au travail et à l'emploi
CREFAD	Auvergne	Equal thème C	IRIS
GDCIVAM Allier	Auvergne	Equal thème C action 2	IRIS - Insertion en milieu rural par l'innovation sociale
Études et Chantiers Espace central	Auvergne	Equal	IRIS
IFAD Ganges	Languedoc-Roussillon	Equal - TIC et intégration sociale pour les femmes	Identité solid@ire
ADMR Var	PACA	Néant	Néant
ADMR Seine-Maritime	Haute-Normandie	Objectif 3	Plan de formation ADMR 2002
ADMR Haute-Loire	Auvergne	Objectif 2 - articulation avec mesures FEDER sur la professionnalisation du personnel d'intervention	Professionnalisation du personnel ADMR
FNCIVAM	National	Equal	SAFRAN
Les Défis ruraux	Haute-Normandie	Equal - Services collectifs aux petites entreprises : accompagnement de l'initiative et de la création	PROXI ECO Haute-Normandie - Formation développement : vivre en milieu rural, de l'idée à l'émergence de projets
CIVAM Creuse	Limousin	Interreg III - interrégional	Pôle "Les archives de la Terre" : connaissance, préservation, valorisation de sites patrimoniaux
FRCIVAM	Poitou-Charentes	Néant	Néant
FDCIVAM Drôme	Rhône-Alpes	Objectif 2 mesure terroir-qualité-consommateurs	Soirées spectacles à la ferme
FDCIVAM Drôme	Rhône-Alpes	Leader + patrimoine et produits du terroir	Accueil éducatif à la ferme
GRCIVAM	PACA	Objectif 3 axe 5 mesure 9	Appui à la professionnalisation des femmes du monde agricole et rural pour un développement durable des territoires
ADAR Boischaud sud	Centre	Leader + accueil de nouveaux porteurs de projet et de nouvelles populations en zone rurale	Accueil de nouveaux arrivants sur le pays de La Chatre-en-Berry par une dynamique associative
CIVAM du Haut-Bocage	Poitou-Charentes	Néant	Néant
CIVAM du Bocage	Basse-Normandie	Leader + dynamisme rural, environnement, patrimoine local	Donner le goût du pays

association	région	programme	intitulé du projet
CIVAM du Bocage	Basse-Normandie	Leader + dynamisme rural, environnement, patrimoine local	Pourquoi et comment changer la restauration scolaire
UNCPIE	National	Néant	Néant
CPIE Rouergue	Midi-Pyrénées	Objectif 2 axe 3 mesure 13 sous-mesure 5 action A volet 2	Réalisation d'une mallette pédagogique et d'un programme d'animation sur l'environnement
CPIE Pays de l'Aisne	Picardie	Objectif 2 axe 4 Environnement 4-1 connaître, gérer et valoriser les ressources naturelles	Valorisation des arbres remarquables de l'Aisne
CPIE Pays de Savoie	Rhône-Alpes	Néant	Néant
CPIE Charente-Maritime	Poitou-Charentes	Néant	Néant
CPIE du Ried et de l'Alsace centrale	Alsace	hors FSC : Life	(Conservation et restauration des habitats de la bande rhénane)
CPIE Pays de l'Autunois	Bourgogne	Objectif 2	Construction d'un gîte d'accueil de groupes
CPIE Pays de l'Autunois	Bourgogne	Objectif 3	Animation du réseau Territoires Environnement Emplois Bourgogne
FNFR	National	Equal économie sociale - action 1 puis action 3	Animer l'Université permanente rurale des échanges et des savoirs (AUPRÈS)
FDFR Eure	Haute-Normandie	Néant	Néant
FDFR Jura	Franche-Comté	Néant	Néant
UDAAR Foyers ruraux 65	Midi-Pyrénées	Néant	Néant
UBAPAR	Bretagne	Objectif 3 axe 3 - mesure 5	Création d'outils pédagogiques multimédia : mission des responsables de la vie associative, repères et enjeux
FDFR Aisne	Picardie	Néant	Néant
Animation en Finistère	Bretagne	Objectif 2	Projet pas déposé
MRJC	Bourgogne	Néant	Néant
MRJC	Midi-Pyrénées	Néant	Néant
FOL Vosges	Lorraine	Néant	Néant
FOL Pyrénées orientales	Languedoc-Roussillon	Néant	Néant
FALEP Gard	Languedoc-Roussillon	Néant	Néant
FOL Côte d'Or	Bourgogne	Objectif 2 4-2	Centre de loisirs de Marcenay
GREP	National	Objectif 3 axe 5 mesure 8	Femmes, formation et emploi en milieu rural : intégration de l'égalité des chances
GREP	National	Equal	acor-tpe-t : favoriser la création de TPE rurales et les renforcer en développant les territoires
Centre social rural Montfort-le-Gesnois	Pays-de-la-Loire	Objectif 2 - 5	La parité face à l'emploi en milieu rural, levier pour un développement territorial équilibré
Centres sociaux Moselle	Lorraine	hors FSC : Jeunesse pour l'Europe action 5	(Stratégie et outils pour promouvoir les compétences interculturelles dans le travail des jeunes)
Centre social Vihiersois	Pays-de-la-Loire	Equal	Emploi saisonnier
Centre social Vihiersois	Pays-de-la-Loire	Leader +	Viticulture
Centres sociaux Seine-et-Marne	Ile-de-France	Néant	Néant
AFIP	Franche-Comté	Equal	ELAN - Emploi local et activités nouvelles dans les services en milieu rural
FDFR Hautes-Alpes	PACA	Objectif 2 mesure 5 - 4 -2 services essentiels pour la population et l'économie	Équipement des Foyers ruraux en matériel informatique
Foyers ruraux Vosges	Lorraine	Leader +	Animation programme Leader + de l'ouest des Vosges (GAL)
FDCIVAM Hérault	Languedoc-Roussillon	Equal 4 économie sociale (services collectifs)	Forum Loupiana

association	région	programme	intitulé du projet
CIVAM Hérault	Languedoc-Roussillon	Equal	e-dentités solidaires
CIVAM Loire-Atlantique	Pays-de-la-Loire	Objectif 2 et Leader +	Énergie et agriculture durable
Foyers ruraux Seine-Maritime	Haute-Normandie	Néant	Néant
GAL proche FNFR	Corse	Leader +	Programme de développement "I Tre Valli" (GAL)
AFIP	National	Equal thème C	DORA : dispositifs ouverts de ressources et d'accompagnement de projets en milieu rural
Culture et Liberté Garonne	Midi-Pyrénées	Equal	DORA
ANFIPAR	Basse-Normandie	Equal thème D mesure 2-3	Apprendre pour entreprendre ensemble
AFIPAR	Poitou-Charentes	Objectif 3 axe 6 mesure 10a	Organiser des partenariats locaux dans le cadre d'une action de soutien à la création d'activités en milieu rural
AFIP Bretagne	Bretagne	Néant	Néant
CDRC	Auvergne	Leader +	Accompagnement d'un groupe d'agriculteurs pour une démarche de commercialisation en circuits courts des produits issus de l'agriculture durable
FOL 52	Champagne-Ardenne	Objectif 2 axe 3 structuration des territoires urbains et ruraux mesure 4 développer l'offre culturelle	"Enfance de l'Art"
Tinta' mars (FOL et FDFR 52)	Champagne-Ardenne	Objectif 2 axe 3 mesure 4	Tinta' mars en Pays de Langres
FDCIVAM 53	Pays-de-la-Loire	RDR mesure Formation	Accompagnement de l'agriculture durable
CIVAM 53	Pays-de-la-Loire	Objectif 2	Participer à l'organisation d'une filière de commercialisation par les producteurs de lait respectant les engagements inscrits au cahier des charges de l'agriculture durable
CPIE Alpes-Provence	PACA	Objectif 2 mesure 5.3.2	Développement d'itinéraires paysans en Haute-Provence
FDFR 30	Languedoc-Roussillon	Objectif 2 axe 2 mesure 2.2 sous-mesure 4	Projet à déposer : Pour une politique associative de territoire
MRJC Poitou-Charentes	Poitou-Charentes	Objectif 3 mesure 10B	Développement du milieu rural à travers l'action locale et la découverte de projets
CPIE Pays de Vaucluse	PACA	Interreg B coopération interrégionale et Leader +	RINAMED (risques naturels en Méditerranée)
Foyer rural de Thorigné/Oue	Pays-de-la-Loire	hors FSC : Jeunesse pour l'Europe ?	(Rencontre de jeunes franco-hongrois)
Culture et Promotion	PACA	Equal	Réussir au féminin en milieu rural
Culture et Promotion	National	Equal thème G	Cityctac-tactic
SIET Brayauds et Combrailles	Auvergne	Leader +	Recherche, inventaire et édition sur le patrimoine rural des Combrailles

N.B. : le classement des réponses est fait par ordre d'arrivée au CELAVAR.

Adhérents du CELAVAR

AFIP

Association de Formation et d'Information Pour le développement d'initiatives rurales
2, rue Paul Escudier - 75009 Paris - tél : 01.48.74.52.88 - fax : 01.42.80.49.27
e-mail : afip@globenet.org - Internet : www.globenet.org/afip/

CHANTIER école

La Ferme de Champagne - Rue des Palombes - BP 107 - 91602 Savigny-sur-Orge
tél. : 01 69 24 57 70 - fax : 01 69 44 77 12
e-mail : chantier.ecole@wanadoo.fr - Internet : www.chantierecole.org

Culture et Liberté

3, rue de Metz - 75010 Paris - tél : 01.47.70.37.50 - fax : 01.47.70.37.55
e-mail : cel@culture-et-liberte.asso.fr

Culture et Promotion AEIS

Action, Education, Information civique et Sociale
28, rue Godefroy Cavaignac - 75011 Paris - tél : 01.40.09.68.10 - fax : 01.40.09.76.38
e-mail : culture.promotion@globenet.org - Internet : www.culture-promotion.org

FNCIVAM

Fédération Nationale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural
39, rue de Bretagne - 75003 Paris - tél : 01.44.54.27.70 - fax : 01.44.54.27.72
e-mail : FNCIVAM@globenet.org - Internet : www.civam.org

FNFR

conFédération Nationale des Foyers Ruraux et associations d'animation et de développement en milieu rural
1, rue Sainte-Lucie - 75015 Paris - tél : 01.45.78.01.78 - fax : 01.45.75.68.94
e-mail : fnfr@mouvement-rural.org - Internet : www.mouvement-rural.org

GREP

Groupe de Recherche pour l'Education et la Prospective
13-15, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris - tél : 01.55.33.10.40 - fax : 01.55.33.10.41
e-mail : grep.europea@wanadoo.fr - Internet : www.grep.fr

INTER- AFOCG

Inter-Associations de FOrmation Collective à la Gestion
28, rue Godefroy Cavaignac - 75011 Paris - tél : 01.40.09.10.18 - fax : 01.40.09.17.09
e-mail : interafocg@globenet.org

Adhérents du CELAVAR (suite)

La Ligue de l'enseignement

3, rue Récamier - 75341 Paris Cedex 07 - tél : 01.43.58.97.45 - fax : 01.43.58.97.02
e-mail : hguinot@laligue.org - Internet : www.laligue.org

MRJC

Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne
53, rue des Renaudes - 75017 Paris - tél : 01.42.27.74.18 - fax : 01.47.66.38.67
e-mail : mrjc@mrjc.org - Internet : www.mrjc.org

PEC

Peuple Et Culture
108-110, rue Saint Maur - 75011 Paris - tél : 01.49.29.42.80 - fax : 01.43.57.62.42
e-mail : union@peuple-et-culture.org - Internet : www.peuple-et-culture.org

UNAADM

Union Nationale des Associations d'Aide à Domicile en Milieu Rural
184 A, rue du Faubourg Saint-Denis - 75484 Paris cedex 10 - tél : 01.44.65.55.55 - fax : 01.44.65.55.56
e-mail : info@admr.org - Internet : www.admr.org

UNADEL

Union Nationale des Acteurs et des structures de DEveloppement Local
1, rue du Pré Saint-Gervais - 93500 Pantin - tél : 01.41.71.30.37 - fax : 01.41.71.30.38
e-mail : unadel@wanadoo.fr - Internet : www.unadel.asso.fr

UNAREC

Union Nationale des Associations Régionales Etudes et Chantiers
33, rue Campagne Première - 75014 Paris - tél : 01.45.38.96.26 - fax : 01.43.21.15.51
e-mail : unarec@wanadoo.fr - Internet : www.unarec.org

UNCPIE

Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement
26, rue Beaubourg - 75003 Paris - tél : 01.44.61.75.35 - fax : 01.44.61.75.36
e-mail : contact@uncpie.org - Internet : www.uncpie.org

Partenaires associés du CELAVAR

ARF

Association des Ruralistes Français

51, rue Dareau - 75014 Paris - tél : 01.43.27.67.43 - fax : 01.43.27.52.22

e-mail : segesa@noos.fr - Internet : www.revues.org/ruralia/

CNIDFF

Centre National d'Information et de Documentation des Femmes et des Familles

7, rue du Jura - 75013 Paris - tél : 01.42.17.12.00 - fax : 01.47.07.75.28

e-mail : cnidff@infofemmes.com - Internet : www.infofemmes.com

École des territoires (Bergerie nationale)

Parc du Château - 78120 Rambouillet - tél. : 01.61.08.68.26 - fax : 01.34.83.07.54

e-mail : devlocal.bn@educagri.fr - Internet : www.educagri.fr/ecoledesterritoires

FCSF

Fédération des Centres Sociaux et Socio-Culturels de France

B.P. 379 - 10, rue Montcalm - 75869 Paris Cedex 18 - tél : 01.53.09.96.16 - fax : 01.53.09.96.00

e-mail : fcsf@centres-sociaux.asso.fr - Internet : www.centres-sociaux.asso.fr

FNCUMA

Fédération Nationale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole

49, avenue de la Grande Armée - 75116 Paris - tél : 01.44.17.58.00 - fax : 01.44.17.58.01

e-mail : fncuma@cuma.fr - Internet : www.cuma.fr

FNHDR

Fédération Nationale Habitat et Développement Rural

27, rue de la Rochefoucauld - 75009 Paris - tél : 01.45.26.69.66 - fax : 01.40.82.90.77

e-mail : fnhdr@wanadoo.fr - Internet : www.habitat-developpement-tm.fr

Mairie conseils (CDC)

72, avenue Pierre Mendés France - 75914 Paris cedex 13 - tél : 01.58.50.75.75 - fax : 01.58.50.06.83

e-mail : mairieconseils@caissedesdepots.fr - Internet : www.cdc-mercure.fr

SOURCE

Centre National de Ressources du Tourisme en Espace Rural

Enita - 63370 Lempdes - tél. : 04.73.98.13.16 - fax : 04.73.98.13.68

e-mail : cnrter@gentiane.enitac.fr - Internet : www.source.asso.fr

UNMLR

Union Nationale des Missions Locales Rurales

c/o Viviane de Lafond - 3, rue Edouard Vaillant 94800 Villejuif - tél. : 01.43.90.97.22

e-mail : vivianedelafond@free.fr

Partenaires financiers 2003 du CELAVAR

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales

Direction générale de la forêt et des affaires rurales - DGFAR

Ministère de la Fonction publique, de la Réforme de l'État et de l'Aménagement du territoire

Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale - DATAR

Ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité

Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle - DGEFP

Délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale - DIES

Caisse des dépôts et consignations (CDC)

Service Mairie-conseils

Adhérents et partenaires associés du CELAVAR